



MRC de Témiscamingue

Angliers * Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Lanier (INO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrct@mrctemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

Comité municipal – agricole et agroalimentaire de la MRC de Témiscamingue

Document explicatif

La MRC de Témiscamingue œuvre au développement du secteur agricole et agroalimentaire sur tout son territoire en supportant des dossiers et projets en lien avec ce secteur d'activité d'importance. Ayant été interpellée à intervenir au niveau politique sur certains dossiers agricoles et agroalimentaires au cours des dernières années, la MRC de Témiscamingue a mis en place, en janvier 2012, un comité municipal – agricole et agroalimentaire actif afin de mieux cibler les attentes du milieu et d'émettre des recommandations à la table des maires concernant les positions à adopter à l'égard de certains dossiers tout en priorisant leurs actions. À noter que la formation de ce comité n'a pas pour but de **revendiquer** mais bien d'**orienter** les actions à réaliser par la MRC de Témiscamingue, à partir des mécanismes de soutien du revenu et de mise en marché en place à l'échelle régionale, provinciale et fédérale. Le comité se réunit à raison d'une rencontre aux deux mois ou selon les besoins exprimés et les dossiers en cours.

Mandat du comité

- Prioriser et collaborer à la réalisation des actions identifiées dans le plan d'action de la MRC de Témiscamingue ainsi que d'autres actions ou dossiers jugés pertinents par le comité;
- Collaborer à la réalisation des actions, relevant de la MRC de Témiscamingue, identifiées dans le Plan stratégique du Témiscamingue 2011-2016;
- Définir des objectifs atteignables en lien avec les actions à réaliser par la MRC de Témiscamingue;
- Faire des recommandations à la table des maires de la MRC de Témiscamingue sur le développement agricole et agroalimentaire du territoire pour l'orienter dans ses interventions;
- Favoriser la concertation et l'échange d'information entre les acteurs du milieu agricole et agroalimentaire;
- Concilier les actions avec les besoins du milieu agricole et agroalimentaire;
- Recommander la formation de comité de travail afin de traiter de sujets et dossiers plus spécifiques;
- Au besoin, référer les sujets et actions ne relevant pas du mandat de la MRC de Témiscamingue, à l'organisation concernée.

À noter que toutes les décisions issues du comité municipal – agricole et agroalimentaire devront être entérinées par le conseil de la MRC.

Principes fondamentaux respectés par tous les membres siégeant sur le comité

- Avoir le désir de développer le secteur agricole et agroalimentaire du Témiscamingue;
- Être de bonne volonté (bonne foi);
- Respect mutuel entre tous les membres;
- Absence de conflit d'intérêt;
- Traiter des sujets et actions relevant du mandat de la MRC de Témiscamingue;

À noter que si un membre déroge des principes fondamentaux énumérés ci-dessus, le conseil des maires pourrait en décider son exclusion.

Composition

- 2 représentants du conseil de la MRC
- 4 producteurs ou agrotransformateurs dont le siège social est situé sur le territoire du Témiscamingue
- 1 citoyen résidant sur le territoire du Témiscamingue

Membres de soutien :

- Coordonnateur du PDZA du Témiscamingue et agent de développement de la MRC de Témiscamingue, responsable des dossiers agricoles et agroalimentaires

Au besoin, des invités pourraient être appelés à participer à certaines rencontres, en fonction des dossiers et sujets traités. Le choix des invités revient au comité municipal – agricole et agroalimentaire.

Les producteurs et agrotransformateurs ainsi que le représentant des citoyens seront recommandés et choisis par les représentants du conseil de la MRC siégeant sur le comité municipal – agricole et agroalimentaire. Ce sont ces derniers qui ont la responsabilité d'informer le conseil des maires de tout changement en lien avec la composition du comité municipal – agricole et agroalimentaire.

Remboursement des dépenses

Les représentants du conseil de la MRC seront rémunérés et les dépenses seront remboursées selon la politique en vigueur.

Les frais de déplacement des autres représentants seront remboursés selon le taux en vigueur.

Pour nous joindre – personne ressource

Chaibou Achirou, agr.
Coordonnateur du PDZA du Témiscamingue
Agent de développement
MRC de Témiscamingue
Téléphone : 819 629-2829, poste 235
Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : chaibou.achirou@mrctemiscamingue.qc.ca
Site internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca